

Le coût estimatif était de \$36,000 et on me dit que la soumission acceptée est de plusieurs milliers de dollars inférieure à ce chiffre.

M. MONK : Quel est l'entrepreneur ?

L'hon. M. FISHER : Je n'ai pas son nom sous la main, mais je me le procurerai.

M. MONK : La soumission comporte-t-elle le parachèvement des travaux ?

L'hon. M. FISHER : Oui.

Québec-est—Édifice public, \$30,000.

L'hon. M. FISHER : Il n'y a encore rien de fait, dans cette affaire.

M. MONK : L'emplacement n'est pas même choisi ?

L'hon. M. FISHER : Je ne vois rien qui l'indique dans les informations que j'ai ici.

M. MONK : C'est une manière très irrégulière de faire voter des crédits. Le comité ne sait ni où l'édifice sera situé, ni quel genre d'édifice on entend construire. Nous ne pouvons pas dire si ce crédit, au lieu d'être de \$30,000, devrait être de \$40,000 ou de \$15,000.

L'hon. M. FISHER : Si mon honorable ami veut me le permettre, je lui donnerai des explications. Nous avons un rapport disant que le bureau de poste de Saint-Roch est tout à fait insuffisant. Saint-Roch est un quartier commercial et industriel très important de la ville de Québec. Il s'y fait un fort commerce de détail. J'ai ici une pétition des citoyens de la localité, demandant l'agrandissement du bureau de poste.

M. MONK : À qui est-elle adressée ?

L'hon. M. FISHER : Au directeur général des Postes.

M. MONK : Je sais que Saint-Roch est un quartier où il règne une grande activité. Le ministre peut-il me laisser voir cette pétition ?

L'hon. M. FISHER : Je n'ai ici qu'une copie des allégations de la requête, sans les signatures. L'original contient toutes les signatures et il sera déposé si l'honorable député l'exige.

M. MONK : Je serais disposé à faire grand cas de cette pétition, sans compter les autres raisons que donne le ministre. Mais quand le Gouvernement demande un crédit, il devrait être en état de démontrer son utilité immédiate. Dans ce cas-ci, le terrain n'est pas acheté, il n'y a pas de rapport du directeur général des Postes, ni aucun autre établissement que cet édifice est nécessaire. Nous n'avons que cette pétition pour nous justifier de voter cet argent.

L'hon. M. FISHER : Je puis fournir d'autres renseignements encore. Il y a actuelle-

M. FISHER.

ment deux bureaux de poste, l'un à Saint-Sauveur et l'autre à Saint-Roch. Tous deux sont loués à raison de \$700 et de \$300 par année. La population desservie par le premier est de près de 40,000. Le revenu du bureau de Saint-Roch, pendant l'exercice, expiré le 30 juin dernier, a été de \$11,775 et celui de Saint-Sauveur, de \$4,824 ; soit un revenu total de \$17,000. Il a été émis des mandats de poste pour une somme de \$77,000 et il en a été payé, pour \$20,000 ; les émoluments du directeur du bureau de Saint-Roch ont été de \$824, et ceux du directeur du bureau de Saint-Sauveur, de \$691. Ces émoluments sont basés sur le chiffre des opérations de chaque bureau. Puis il y a cette pétition, apostillée par le directeur général des Postes, et transmise au département des Travaux publics.

M. MONK : C'est sur ces données qu'on se base pour demander ce crédit ?

L'hon. M. FISHER : Oui. De plus le département des Travaux publics sait que cet édifice est nécessaire à Québec et considère que cette somme de \$30,000 pourra être utilement employé à la construction de cet édifice dans le cours du prochain exercice.

M. MONK : Je suis d'avis qu'il faudrait dépenser des sommes considérables à Québec et à Montréal, pour des fins multiples. Ce sont les deux villes importantes de la province de Québec. Il suffit de lire les conclusions du rapport de la commission des transports pour se faire une idée des sommes qu'il faudrait dépenser dans ces deux villes pour améliorer notre système de transport.

Ce n'est pas parce que j'ai des objections à ce crédit que je dis que les renseignements donnés à la Chambre sont insuffisants. L'honorable ministre dit qu'il se fait beaucoup d'affaires à ce bureau de Saint-Roch ; personne n'en doute. Mais ce n'est pas une preuve qu'il faille un nouveau bureau de poste. Il vaudrait mieux employer cet argent à mettre à exécution les conclusions du rapport de la commission des transports, relatives au port de Québec. Nous n'avons pas un rapport détaillé du département des Travaux publics expliquant la nécessité de dépenser \$30,000 pour cet édifice. Je ne doute pas qu'on ait reçu une pétition à cet effet, mais elle n'a pas été déposée. Lorsqu'il s'agit de se lancer dans une entreprise aussi considérable qui coûtera certainement \$100,000, il serait plus régulier de la part du département et plus satisfaisant pour la Chambre si nous avions un rapport comme en soumet ordinairement un bureau de direction, à ses actionnaires, quand il s'agit d'une entreprise importante. Ce n'est pas parce qu'il se fait beaucoup d'opérations à ce bureau que nous devons construire un édifice de \$30,000. Pour justifier ce crédit, il faudrait un rapport du fonctionnaire respon-